



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6010^e séance

Mercredi 5 novembre 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Urbina	(Costa Rica)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Belle
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. La Yifan
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/662)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-58805 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2008, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Zhang Yesui, Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre 2008. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Zhang pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/662)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/662, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Mulet : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le Parti du congrès national (NCP) et le Mouvement populaire de libération du Soudan

(SPLM). En plus de présenter le rapport du Secrétaire général en date du 20 octobre (S/2008/662), je ferai part des faits nouveaux survenus dans le cadre du processus de paix.

Le rapport parlant de lui-même, je me bornerai à en évoquer les points clefs. Le premier des ces points, qui revêt une certaine importance, indique qu'aucune violation majeure du cessez-le-feu n'a eu lieu au cours de la période considérée et que la situation demeure relativement calme en termes de sécurité au Sud-Soudan et dans les zones de transition, notamment à Abyei. Cependant, l'état de mise en œuvre de l'Accord de paix global donne une image contrastée avec des progrès lents mais continus et un certain nombre de défis majeurs qui restent à relever.

Les parties ont tout intérêt à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global car aucune d'elles ne peut se permettre un nouveau conflit armé. Elles coopèrent sur toute une série de questions et sont en contact quotidien au sein des institutions gouvernementales et à travers les dispositifs de sécurité. Toutefois, elles continuent de reporter et de retarder la mise en œuvre des aspects les plus difficiles de l'Accord de paix global.

Pour rendre l'unité plus attrayante dans l'esprit de l'Accord de paix global, le Conseil des États et l'Assemblée législative du Sud-Soudan ont tenu leur première session commune de l'histoire à Juba, à l'occasion de laquelle ils ont affirmé la nécessité d'appuyer l'Accord de paix global et de réaliser le développement économique global pour l'ensemble du pays en utilisant les nombreuses ressources du Soudan. Ils ont aussi réaffirmé l'importance des consultations populaires qui précéderont le référendum de 2011 ainsi que l'importance de l'acceptation du résultat qui en découlera.

Le lancement officiel de l'Initiative du peuple soudanais, aux fins de parvenir à un règlement politique au Darfour, constitue un fait nouveau important qui, si elle fait appel à la participation de tous, pourrait énormément contribuer à répondre aux préoccupations des habitants du Darfour et pourrait marquer le début d'une nouvelle ère dans la politique soudanaise. L'Initiative, qui a été rebaptisée le Forum du peuple soudanais, a formé sept commissions chargées de différentes questions, notamment le développement et la reconstruction, la sécurité et les personnes déplacées, les réfugiés et les retours volontaires; elle est aussi chargée de proposer des

moyens et des mécanismes de traitement du conflit au Darfour et d'autres questions de portée nationale. Le Forum a reçu les rapports finaux de l'ensemble des sept commissions, et le Conseil présidentiel du Forum devrait se réunir cette semaine pour examiner ces rapports et préparer des recommandations finales pour la deuxième semaine de novembre.

Les préparatifs en vue de la tenue d'élections libres et équitables et ces élections elles-mêmes représenteront un défi majeur. Bien que la loi électorale ait été adoptée en juillet, les autres préparatifs n'ont guère progressé. La Commission électorale nationale de neuf membres n'a toujours pas été constituée; il en est de même pour le Conseil des affaires des partis politiques qui est nécessaire pour l'enregistrement des partis politiques.

Cependant, certains faits nouveaux encourageants sont survenus. La Commission politique mixte de haut niveau SPLM/NCP a récemment examiné la présentation de six projets de loi à l'Assemblée nationale pour adopter à sa session en cours, notamment la loi sur les médias et la presse, la loi sur le référendum et la loi sur la sécurité nationale, trois documents législatifs attendus de longue date pour la tenue des élections. En principe, la sous-commission devrait se réunir à nouveau le 15 novembre pour examiner les observations formulées avant de soumettre les projets de loi à la Commission de haut niveau en vue d'une approbation définitive.

Lors de sa visite au Soudan, en octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, a rencontré, à Juba, des responsables du Gouvernement du Sud-Soudan, lesquels ont admis qu'ils devraient se mettre d'accord avec le Parti du Congrès national sur une date pour les élections. Pour sa part, le NCP a indiqué qu'il souhaitait que les élections aient lieu dans les délais prévus, c'est-à-dire avant la date butoir de juillet 2009. Cependant, cette date butoir tombe au milieu de la saison des pluies au cours de laquelle les préparatifs et la tenue des élections seront pratiquement impossibles. Outre les problèmes logistiques de taille qui doivent être réglés, une éducation massive des électeurs est nécessaire, en particulier dans le sud où l'analphabétisme est élevé et où les électeurs devront parfois prendre part à 12 scrutins.

La situation à Abyei s'est sensiblement améliorée au cours des derniers mois. Bien que la mise en œuvre de la Feuille de route pour le retour des personnes

déplacées et l'application du Protocole relatif à l'Abyei ait pris du retard, des progrès considérables ont été réalisés, en particulier en matière de sécurité. Les troupes des deux camps se sont presque complètement retirées de la zone convenue d'un commun accord dans la Feuille de route, à l'exception de petites poches dans le nord et dans le sud. Le bataillon de la nouvelle Unité mixte intégrée a pris en charge la sécurité, et d'autres déploiements devraient suivre. En outre, une unité mixte intégrée de police effectue des patrouilles et a mis en place des postes de contrôle dans la ville d'Abyei. Cependant, en vue d'appuyer les progrès réalisés, le Gouvernement et la communauté des donateurs doivent appuyer le renforcement de l'état de droit à Abyei, en particulier le système judiciaire, en répondant aux besoins en termes de sécurité et de reconstruction.

Bien que l'administration civile d'Abyei ait déjà été nommée, elle n'a pas encore pris ses fonctions. Néanmoins, la situation relativement stable en termes de sécurité dans la zone visée par la Feuille de route a encouragé les civils déplacés à commencer à retourner chez eux. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jouit maintenant d'une totale liberté de mouvement dans la zone visée par la Feuille de route, ce qui lui permet de surveiller la situation et de mieux prévoir et prévenir tout conflit.

Autre évolution positive, le 28 octobre, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a annoncé la nomination de Pierre-Marie Dupuis en tant que Président du Groupe d'arbitrage d'Abyei, qui décidera des frontières de la zone, comme le prévoit la Feuille de route concernant l'Abyei. Les parties ont maintenant six semaines pour présenter leur plaidoirie au Groupe et elles doivent envoyer leurs documents écrits d'ici au 12 décembre. Le Groupe devrait rendre publique sa décision finale d'ici à juin 2009.

La démarcation de la frontière du 1^{er} janvier 1956 est un jalon crucial dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et un élément déterminant pour la répartition des richesses pétrolières, la délimitation de la frontière nord de l'Abyei et le redéploiement final. En raison de plusieurs retards, nous ne savons toujours pas précisément quand le rapport de la Commission des frontières sera publié. Dans tous les cas, il importerait que les parties commencent à discuter des éventuels arrangements futurs sur les questions frontalières, et ce, quel que soit le résultat du référendum de 2011.

Récemment, plusieurs rapports établis par des groupes de réflexion ont évoqué le risque d'un conflit au Sud-Kordofan, l'une des trois zones de transition situées à cheval sur la frontière entre le Nord et le Sud. Tout en reconnaissant que la situation demeure instable, la MINUS observe un certain nombre d'éléments positifs, y compris l'ouverture récente de zones contrôlées par l'Armée populaire de libération du Soudan autrefois interdites. La situation restant précaire au Sud-Kordofan, la Mission surveille attentivement la situation et met actuellement au point une stratégie de gestion de crise pour toutes les zones en transition, qui risquent d'être les plus instables durant le reste de la période intérimaire de l'Accord de paix global.

La demande de lancement d'un mandat d'arrêt contre le Président Omar Al-Bashir adressée par le Procureur de la Cour pénale internationale a été au centre de l'attention de la vie politique au Soudan. Elle risque d'avoir de graves répercussions, notamment sur la sécurité de la MINUS et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et elle pourrait même faire dérailler le processus de l'Accord de paix global. Toutefois, la MINUS a continué d'exécuter son mandat et elle veillera à ce que des mesures de sécurité soient en place au cas où il y aurait mise en accusation.

Cependant, nous sommes préoccupés par certaines suggestions selon lesquelles la population pourrait s'en prendre de manière incontrôlée à la MINUS au cas où une mise en accusation serait prononcée. Nous sommes aussi préoccupés par les déclarations de certains responsables du Gouvernement faisant état de l'intention d'expulser le personnel des Nations Unies et des différentes composantes de la Mission qui auraient coopéré avec la Cour pénale internationale, bien qu'ils ne s'acquittent en fait que des fonctions que le Conseil de sécurité leur a confiées. À cet égard, nous comptons que le Gouvernement respectera l'Accord sur le statut des forces et assurera la sûreté, la sécurité et la protection des locaux et du personnel des Nations Unies. Nous espérons avoir le plein appui du Conseil sur ce point.

Depuis le dernier rapport au Conseil (S/2008/485), la mise en œuvre de l'Accord de paix global a fait des progrès considérables ce qui a contribué à la normalisation de la situation dans de nombreuses régions du Soudan. Comme le souligne le présent rapport, la situation humanitaire générale au Sud-Soudan et dans les zones de transition a été

marquée par le fait qu'un grand nombre de personnes déplacées sont retournées chez elles; l'attention s'axe désormais sur le redressement et le développement. En même temps, toutefois, il faut se concentrer d'urgence sur les questions qui permettront aux parties de procéder au référendum et de garantir la stabilité après 2011. Pour cela, les parties vont devoir coopérer et faire montre d'un esprit de compromis. Bien qu'il leur appartienne d'effectuer le plus gros du travail, l'aide internationale restera vitale dans de nombreuses régions, notamment pour désarmer, démobiliser et réintégrer les parties et encourager la confiance, la médiation, les droits de l'homme et le renforcement des capacités.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Vous pouvez compter sur notre coopération constructive et nous sommes persuadés que vous saurez mener à bien les travaux du Conseil. Je voudrais également exprimer nos remerciements à notre collègue, le Représentant permanent de la Chine, et à son équipe pour la manière efficace dont ils ont dirigé nos travaux le mois dernier.

Nous voudrions aussi remercier M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, de son exposé et de l'optimisme qu'il a exprimé en ce qui concerne la situation actuelle.

De fait, le rapport du Secrétaire général (S/2008/662) et l'exposé de M. Mulet sont encourageants, comme le montre l'observation de M. Mulet selon laquelle il n'y a eu aucune violation grave de l'accord de cessez-le-feu durant la période considérée et la mise en œuvre de l'Accord de paix global, bien que lente, progresse de manière régulière. Il faut noter qu'il y a eu une amélioration sensible de la sécurité dans la zone d'opérations de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). La Feuille de route concernant l'Abyei a continué d'être appliquée par les deux parties sous la supervision de la Mission. En outre, l'Unité mixte intégrée de police s'est acquittée de ses responsabilités qui consistent à maintenir la sécurité après le départ d'Abyei des forces des deux parties et le Chef de l'administration

provisoire de l'Abyei et son adjoint ont été nommés. Les personnes déplacées rentrent de leur propre chef dans leur village d'origine. Même si ces retours continuent d'être lents, ils constituent néanmoins un indicateur positif.

Nous avons également pris note de la diminution de la violence interethnique dans le Sud-Kordofan, ce qui marque le début de l'intégration des zones autrefois interdites de Kauda et Julud ainsi que l'absorption de milliers de membres de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) par la fonction publique et la police de l'État, comme le prévoit l'Accord de paix global.

Il convient aussi de noter les progrès importants accomplis par le redéploiement des Forces armées soudanaises, puisque 97 % des membres des FAS ont été redéployés, selon la MINUS, même si, parallèlement, le redéploiement des membres de la SPLA est resté modeste puisqu'il a dépassé à peine les 10 %. Les estimations selon lesquelles 2 370 000 réfugiés et de personnes déplacées seraient rentrés chez eux depuis la signature de l'Accord de paix global en 2005 sont également encourageantes.

Par ailleurs, nous voudrions saluer les progrès accomplis dans la préparation des élections, notamment avec l'achèvement du recensement national et l'adoption d'une loi électorale. De surcroît, les pourparlers sur les nominations des membres de la Commission électorale nationale se poursuivent.

Nous pensons que le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration est un élément très important pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global et pour garantir la stabilité. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'organisation de la conférence des donateurs qui se tiendra ce mois-ci sous forme de table ronde pour débattre des moyens de financer ce programme.

S'il s'agit là d'éléments positifs dont il convient de se féliciter, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de difficultés qui exigent beaucoup d'efforts de la part des deux parties. Toutefois, nous sommes optimistes étant donné l'esprit qui règne entre les deux parties et la coopération fructueuse dont elles ont fait preuve.

Nous saluons les efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan pour s'acquitter des divers aspects de son mandat, en particulier la formation des unités de police, le déminage et la sensibilisation au VIH/sida. Nous nous félicitons

également de la coopération entre la Mission et divers organismes des Nations Unies ainsi que des liens qu'elle a établis avec la Mission de l'Union africaine au Soudan et d'autres missions au Darfour, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad.

Nous accueillons avec satisfaction la nomination par le Gouvernement soudanais d'un procureur spécial pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme commises au Darfour depuis 2003. Il s'agit là d'une mesure positive dont le Conseil devra tenir compte lorsqu'il déterminera si les conditions susceptibles de faire avancer le processus de paix sont réunies. En outre, nous estimons que le Forum du peuple soudanais, une initiative nationale pour régler la crise du Darfour, pourrait déboucher sur l'adoption de mesures concrètes à cette fin. Nous soutenons cette initiative et invitons la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, à l'appuyer autant que possible. Nous saluons également les efforts du médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, M. Djibril Bassolé, pour persuader toutes les factions rebelles d'adhérer au processus de règlement politique au Darfour.

Enfin et surtout, nous souscrivons au contenu du paragraphe 81 du rapport du Secrétaire général (S/2008/662), où il est dit que

« l'évolution de la situation au Soudan dépendra largement des activités et des initiatives de la Cour pénale internationale, comme par exemple l'inculpation du Président Al-Bashir, qui pourraient avoir de profondes répercussions sur l'action des Nations Unies au Soudan et notamment sur les opérations humanitaires et sur le processus de paix en cours ».

Aussi invitons-nous le Conseil de sécurité à tenir compte de cet avertissement très clair et à prendre, le moment venu, la décision qui s'impose, à savoir, au moins, invoquer l'article 17 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Costa Rica.

Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général Mulet de son exposé.

Même s'il est encore nécessaire de progresser dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, en particulier en ce qui concerne

l'organisation des élections et du référendum, et la définition des modalités de répartition des revenus pétroliers, ma délégation prend note avec satisfaction des informations reçues sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan.

S'agissant des élections, nous avons appris avec plaisir que le Gouvernement du Sud-Soudan avait demandé officiellement l'assistance électorale de l'ONU. Nous pensons que c'est une occasion pour l'Organisation de jouer un rôle important en aidant les autorités du Sud-Soudan à faire en sorte que les élections soient libres et régulières. Et nous espérons recevoir de plus amples informations en la matière, une fois que la mission établie pour évaluer les besoins aura été dépêchée.

En ce qui concerne la question d'Abyei, ma délégation a pris note avec satisfaction des informations sur les progrès réalisés dans le déploiement des forces qui se trouvaient à Abyei. Cependant, il importe que les parties permettent à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu d'achever le rapport sur les événements d'Abyei afin que des mesures puissent être rapidement prises à l'encontre des auteurs d'actes de violence et de pillage, conformément aux conclusions figurant dans ce rapport.

Comme le Secrétaire général, nous estimons que l'application des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration est importante en tant que gage de confiance. L'observation du Secrétaire général, selon laquelle le renforcement de la confiance entre les parties devrait se traduire par une diminution durable des capacités militaires au profit des dépenses sociales, nous paraît particulièrement importante. Comme chacun le sait, mon pays défend cette thèse, et c'est précisément sur ce sujet que nous organisons la réunion de haut niveau du 19 novembre prochain.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont procédé à la réintégration de 88 enfants soldats et que le Gouvernement soudanais a accordé l'amnistie à 99 enfants arrêtés à la suite des émeutes qui ont éclaté à Omdurman. Ma délégation reconnaît les efforts consentis par le Gouvernement soudanais en ce qui

concerne la situation des enfants, mais nous ne pouvons manquer d'être préoccupés par le fait qu'il existe encore des enfants dans des prisons et que certains d'entre eux sont condamnés à mort.

Ma délégation regrette que, comme nous l'apprend le rapport du Secrétaire général, des hauts fonctionnaires du Gouvernement soudanais aient officiellement prévenu que si le Président Al-Bashir était effectivement mis en accusation, cela pouvait avoir des conséquences graves pour la MINUS. Le Costa Rica voudrait rappeler à cet égard que le Gouvernement soudanais doit respecter l'indépendance du processus judiciaire et aider la MINUS à s'acquitter de son mandat.

Enfin, ma délégation souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil de sécurité envisage d'ouvrir un débat approfondi sur les dispositions ayant trait à la protection des civils exposés à des dangers imminents. Nous avons entendu et nous partageons les préoccupations exprimées à plusieurs reprises par le Département des opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents et la communauté humanitaire au sujet du manque de clarté des mandats de protection des civils; nous pensons que le moment est venu pour le Conseil, en collaboration avec le Secrétariat et l'Assemblée générale, en particulier le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, d'établir des directives claires sur la protection des civils qui puissent être traduites en normes réalistes applicables par les membres des forces de maintien de la paix dans les situations de combat. Nous espérons que le débat sur la protection des civils qui devrait se tenir dans le courant du mois de novembre fournira l'occasion d'examiner cette question importante.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations interactives et pragmatiques.

La séance est levée à 10 h 40.